

FICHE D'INSCRIPTION

MODULE DE FORMATION « Nutri-guide » - Conseiller en nutrition (Formation du 23 mars au 15 juin 2024)

Photo
d'identité

Dossier d'inscription à adresser au plus tard le vendredi 13 mars 2024
à Atlantic-Challenges "STATERA" – 31 rue des Terriers - 17220 Saint Vivien
(cachet de la poste faisant foi)

Je soussigné(e) NOM :

Nom de jeune fille : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Département de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone personnel : Profession :

Adresse courriel :

- Je souhaite m'inscrire au module de formation « Nutri-guide – Conseiller en nutrition » organisé par le centre de formation STATERA-Atlantic-Challenges sis au 31 rue des Terriers à St Vivien 17220, organisé du 23 mars au 15 juin 2024.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (dossier d'inscription)

- La fiche d'inscription avec photographie
- Un curriculum vitae
- 1 chèque d'inscription à la formation de **40 €**.

1-SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

A) SALARIE(E) : OUI NON

Si OUI :

☛ Votre emploi : _____

☛ Votre employeur : _____

Type de contrat :

☛ CDI : OUI NON

☛ CDD : OUI NON

Depuis le : _____ jusqu'au : _____

B) DEMANDEUR D'EMPLOI : OUI NON

☛ Inscrit (e) à pôle emploi OUI NON

☛ si oui : Adresse de votre pôle emploi _____

☛ N° d'identifiant : _____

D) AUTRE SITUATION (ETUDIANT, SANS ACTIVITE, BENEVOLE ...):

E) FORMATION SCOLAIRE/SUPERIEURE : OUI NON

Si oui : niveau : _____

Si non : date d'arrêt des études : _____ dernière classe : _____

Diplôme obtenu le plus élevé : _____

signature

D.C - V.1 AVRIL 2021 2-7

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

(Contactez l'organisme de formation)

Divers organismes peuvent participer à votre formation, en voici quelques exemples ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
- 3) vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

- Profession libérale (AE) : LE FIFPL

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2022, seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPi et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 25 novembre 2021).

- CDI, CDD, Contrat pro :

Au 1er janvier 2019, le plan de formation est devenu le plan de développement des compétences. Toujours dédié aux actions à l'initiative de l'employeur, le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre au bénéfice des collaborateurs.

De s'assurer de la cohérence entre les besoins identifiés et les moyens mobilisés

D'organiser le calendrier et les modalités de réalisation des actions de développement des compétences aux contraintes d'activité

Tous les salariés de l'entreprise, en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) peuvent être concernés par les actions inscrites au plan de développement des compétences, y compris les apprentis et les titulaires d'un contrat de professionnalisation.

- Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous avez moins de 26 ans : Contactez votre mission locale.

Vous avez 26 ans et plus : contactez pôle emploi.

- Certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle EMPLOI ou par la REGION

Rémunération possible selon vos droits ouverts.

ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE

Dès l'entrée en formation les stagiaires d'Atlantic-Challenges sont assurés par l'assurance du centre de formation au titre de la responsabilité civile.

Il est conseillé prendre une assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

NUTRIGUIDE

« Module 1 – Conseiller en nutrition »

Le module complémentaire Nutriguide est un élément ajouté à une formation initiale pour enrichir l'expérience des étudiants et répondre à des besoins spécifiques qui peuvent ne pas être couverts par le programme principal.

- 1- Approfondissement de compétences spécifiques :** Les modules complémentaires peuvent être utilisés pour approfondir des compétences spécifiques pertinentes pour un domaine d'étude donné
- 2- Élargissement de connaissances interdisciplinaires :** Les modules complémentaires peuvent également permettre aux étudiants d'explorer des domaines connexes à leur formation principale
- 3- Développement de compétences transversales**
- 4- Préparation à des certifications ou des examens professionnels :** Certains modules complémentaires peuvent être conçus pour aider les étudiants à se préparer à des certifications ou des examens professionnels dans leur domaine d'étude
- 5- Exploration de domaines émergents ou spécialisés :** Les modules complémentaires peuvent également être utilisés pour permettre aux étudiants d'explorer des domaines émergents ou spécialisés qui ne sont pas couverts dans le programme principal.

LE METIER

Dans la limite des cadres réglementaires, le conseiller nutrition exerce :

- ✚ Dans un magasin de produits diététiques et bio.
- ✚ Un centre culturel ou sportif.
- ✚ Un centre de santé, de bien être ou de remise en forme.
- ✚ Il peut également exercer son activité en libéral.

Les débouchés sont nombreux.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule au Centre de formation STATERA à Saint Vivien (La Rochelle 17) – 31 rue des Terriers – contact@atlantic-challenges.fr – 07.89.51.28.34

DUREE MAXIMALE DE LA FORMATION

- ✚ Formation en centre module.1 « Conseiller en nutrition »42 H
- ✚ *(Il est fortement conseillé d'être en possession d'un ordinateur et d'un Courriel)*